

ATTESTATION DE TEMOIGNAGE

(Articles 200, 201, 202 et 203 du Code de procédure civile, article 441-7 du Code pénal)

Je soussignée Mme Colette Doux

Née le 19/01/1940 à Aubenas, de nationalité Française

Exerçant la profession de psychologue clinicienne

Résidant au Chemin de La Temple, 41 Traverse de la Madeleine, 07200 Aubenas

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : NON

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice, et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du Code pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelées :

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts".

est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Je certifie l'exactitude des faits suivants auxquels j'ai assisté ou que j'ai constaté personnellement :

J'ai rencontré début Juillet 2018 Frédéric Laroche chez une voisine amie.

Il parlait de ses problèmes de vie, de harcèlements, mais était surtout préoccupé par un procès à Grenoble.

Il a raconté les faits, calmement, avec précision.

J'ai été étonnée par les proportions prises à la suite d'un banal incident de la circulation en ville.

Je suis psychologue clinicienne, diplômée de la faculté de Montpellier, Diplôme principal : DESS de Psycho Clinique du 13/12/1982.

Je pratique encore des entretiens et soutien ou psychothérapies dans le cadre d'une petite association.

En ce qui concerne le test de Rorschach, il est précieux pour éclairer et apprécier la structure de la personnalité, cerner le monde psychique et mental du sujet, préciser un diagnostic, etc...

Nous avons beaucoup travaillé le Rorschach à Montpellier avec trois Professeurs et spécialistes praticiens de ce test.

J'ai pratiqué le test en milieu hospitalier (mémoire de Maîtrise).

Nous avons eu la chance de connaître les travaux d'un psychiatre sur le Rorschach des schizophrènes (Congrès de Barcelone et de Montpellier).

J'ai pu vérifier la justesse de ces investigations par la suite et cela m'a beaucoup aidée.

En institution, les tests projectifs rendent de grands services, pour la communication et la compréhension des enfants.

Voilà pourquoi j'ai eu l'idée de proposer à monsieur Laroche de revenir à Aubenas, et voir si je pouvais l'aider, à partir de ce test (qu'il ne connaissait pas du tout).

Il est évident que l'on ne se base pas que sur le test, pour l'approche de la problématique d'une personne.

J'ai pu parler assez longuement avec monsieur Laroche.

En ce qui concerne l'incident de Voiron, il décrit les faits de manière précise, je lui ai fait répéter plusieurs fois (au téléphone), les détails qui sont apparus à chaque entretiens permettent de se représenter assez bien la scène.

Et à aucun moment il n'a perdu le contrôle de lui-même, bien qu'il ait été dérouté, décontenancé par l'attitude de la dame face à lui à ce moment-là.

Il n'a pas eu, peut-être bien, la bonne réponse, mais il n'avait ni volonté d'agression ou de violence.

Résultats du test de monsieur Laroche (après 3 heures de test, et des jours de cotation) :

Le test est riche en réponses, il n'y a pas de rejet des planches, et reflète la personnalité d'un sujet intelligent, qui cherche à comprendre, à donner sens, qui s'adapte rapidement à la situation, presque naturellement.

Ce test n'est pas représentatif en tout cas de schizophrénie, ou même de psychose.

Tout au long on pourrait parler d'une organisation défensive de l'être contre une souffrance (non dite) ou un malaise intérieur, par l'élaboration d'une certaine mise à distance parfois.

On a un grand nombre de réponses, mais aucune réponse de type délirant.

Peut-on trouver de la violence, de l'agressivité, une dangerosité du sujet ?

Non, pas du tout.

C'est plutôt révélateur de quelqu'un qui, face à des situations d'affrontement (planche II, par exemple), choisit la conciliation, ou l'affrontement non violent.

Mais les réponses immédiates aux planches I, II, III, IV, V, montrent une solide structure de la personnalité, un esprit rapide, inventif, original, logique.

Conclusions :

Monsieur Laroche n'est ni délirant, ni paranoïaque, ni schizophrène, ni psychotique, et en fait il fait partie des personnalités dites « surdouées ».

Il ne présente pas de signes d'agressivité, ni de dangerosité envers autrui ou lui-même, ni de violence verbale ou imaginaire, ni de risque de passage à l'acte, et ni de délire de la persécution.

Remarque :

Je donne ici simplement quelques indications permettant de répondre aux questions que peuvent se poser les juges et l'avocat.

Je tiens les protocoles et l'étude détaillée (+ la cotation) à disposition, et je me propose de retravailler ce protocole avec des spécialistes dès que j'aurai le temps de retourner à Montpellier.

Lieu, Date, Signature :

Fait à Aubenas,

Le 27/08/2019,

Mme Colette Doux,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Colette Doux' with a stylized flourish below it.